

Séance du **23 juin 2022**

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.-- pour la mise en séparatif, la réfection de la chaussée et son aménagement au chemin des Pinsons (2022/P17)

Rapport : M. Cyril Gros

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 17/2022, du 9 mai 2022, concernant la « Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.-- pour la mise en séparatif, la réfection de la chaussée et son aménagement au chemin des Pinsons »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'100'000.-- pour la mise en séparatif, la réfection de chaussée et l'aménagement au chemin des Pinsons ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
3. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de Fr. 310'000.-- sur le compte au bilan N° 9280.11 "Fonds de réserve des égouts" ;
 - par un amortissement annuel de Fr. 39'500.-- pendant 20 ans.

Ainsi délibéré en séance du **23 juin 2022.**

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 24 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

la Présidente

la Secrétaire


Anne-Francine Simonin




Carole Dind